CAP (Accordeur de pianos)

DOCUMENT D'EXAMEN

Entraînement professionnel - CAP accordeur de pianos [2368ff06a384] - Session 2026

Document de l'épreuve pour la session indiquée, mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://capaccordeurpianos.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP accordeur de pianos

Sujet blanc — CAP Accordeur de pianos : analyse et préparation d’interventions

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel.

Situation professionnelle

Sujet blanc d’entraînement — profil professionnel. Les deux études sont indépendantes et s’appuient uniquement sur les documents D1 à D3 fournis ici. La situation, le piano, les observations, les seuils, les essais et les durées sont fictifs et créés pour l’exercice. Les seuils et consignes signalés comme internes au cas ne sont ni des normes ni des prescriptions professionnelles générales.

Répondez à toutes les questions. Justifiez vos choix par les données précises des documents. Pour les calculs, indiquez la formule ou l’opération et l’unité lorsqu’elle s’applique. Pour les questions de rédaction, utilisez un vocabulaire professionnel compréhensible. Ce sujet évalue une préparation et une analyse écrites : il ne demande pas d’intervenir réellement sur un piano et ne remplace pas une mise en pratique encadrée.

Document D1 — Dossier d’intervention fictif et relevés initiaux

Atelier fictif « La Note claire » — fiche d’entrée n° 24-17. Instrument reçu : piano droit d’étude, modèle fictif Atelier 118, construit en 1986. Le client souhaite une vérification de l’accord, une recherche de l’origine d’un battement entendu autour du la4, et un timbre plus régulier dans le registre médium. La fiche de commande fixe, pour ce cas seulement, une cible de référence à la4 = 440 Hz. Cette cible est une consigne interne à la commande et ne constitue pas une valeur réglementaire ou une affirmation sur tous les pianos.

Le technicien a consigné les données ci-dessous lors d’un examen fictif. Les écarts sont exprimés en cents par rapport à la cible de la note correspondante : un signe « + » indique une lecture au-dessus de la cible, un signe « − » une lecture au-dessous. Pour le la4, les trois valeurs correspondent aux trois cordes de cette note prises séparément. Pour les autres notes, la fiche donne un relevé représentatif de la note, et non une mesure de toutes ses cordes. Dans cet exercice, l’écart entre deux cordes d’un même unisson se calcule par : valeur la plus élevée moins la valeur la plus faible.

Note observée	Relevé en cents	Observation écrite à l’examen
Fa3	−8	Lecture représentative de la note ; son jugé moins stable que celui des notes voisines.
Do4	+3	Lecture représentative ; aucune anomalie mécanique relevée sur cette note à l’examen.
La4, corde 1	−4	Le client signale un battement audible sur cette note.
La4, corde 2	+8	Le battement est également perceptible pendant l’écoute de l’ensemble de la note.
La4, corde 3	+14	Lecture prise séparément ; pas de conclusion mécanique établie à partir de cette seule mesure.
Do5	+4	Lecture représentative ; attaque perçue comme un peu plus vive que celle du do4.
Fa5	+11	Lecture représentative ; le relevé indique une différence avec plusieurs notes voisines.

Convention de tri interne au cas : pour sélectionner les points à examiner en priorité, l’atelier marque une note si un relevé représentatif a un écart absolu d’au moins 10 cents, ou si l’écart entre les cordes d’un même unisson dépasse 10 cents. Cette règle sert uniquement à traiter les données de cet exercice. Elle ne permet pas, à elle seule, de conclure à une cause mécanique ni de définir une tolérance générale d’accord.

La fiche précise enfin que les valeurs ont été relevées avant toute intervention et qu’elles ne décrivent pas l’état final de l’instrument. Elles ne suffisent pas à établir une cause unique : elles doivent être rapprochées des observations d’écoute, de l’examen de l’instrument et de la demande du client. Aucun enregistrement sonore ni aucune observation supplémentaire ne sont à rechercher pour répondre.

Document D2 — Organisation, moyens disponibles et estimations internes

Cadre fictif de l’intervention. Le piano doit être rendu dans la journée. La fenêtre réservée par l’atelier est de 150 minutes, de l’ouverture de la fiche jusqu’à la restitution et à la rédaction du suivi. Cette durée est une contrainte de planning créée pour le cas. Les estimations suivantes sont également des estimations internes fictives, et non des durées de référence.

Phase prévue	Durée estimée	Résultat attendu de la phase
Lire la commande, préparer le poste et les moyens	12 min	Commande comprise ; outils et fiche de suivi disponibles.
Examiner l'instrument et consigner les constats	18 min	Observations rapprochées des relevés et des symptômes signalés.
Prévoir et réaliser le travail de mise au diapason par pinçage	38 min	Travail planifié en tenant compte de la cible indiquée dans D1 et des notes à examiner.
Contrôler les réglages accessibles et remettre les accessoires déposés	22 min	Fonctionnement vérifié et accessoires remis en place, si leur dépose a été nécessaire.
Évaluer le timbre et prévoir l'égalisation	25 min	Choix relié à la demande du client et aux résultats d'écoute ou d'essai.
Jouer pour contrôler et rédiger le suivi	15 min	Contrôle musical effectué et compte rendu préparé.

Les phases sont présentées dans l'ordre usuel envisagé par l'atelier, mais le candidat doit expliquer sa chronologie à partir de la commande et des résultats attendus. Le contrôle par le jeu et le suivi doivent rester identifiables dans la proposition. Si une anomalie supplémentaire est constatée, elle doit être notée et signalée plutôt que supposée résolue.

Moyens disponibles dans le cas : fiche de commande, fiche de relevé, diapason de référence indiqué par l'atelier, clé d'accord, outils de contrôle de la mécanique, éclairage de poste, support de rangement des accessoires, crayons et fiche de suivi. Le sujet ne demande pas de décrire une manipulation détaillée de la clé d'accord ni de donner un mode opératoire physique. Pour l'écrit, il suffit de relier chaque moyen sélectionné à une phase ou à un besoin de contrôle. Les matières d'œuvre ne sont à prévoir que si l'examen permet de justifier leur emploi ; aucune pièce de remplacement n'est signalée comme nécessaire dans les données disponibles.

La préparation doit distinguer ce qui est observé, ce qui est prévu et ce qui reste à vérifier. Par exemple, un relevé d'écart est un constat chiffré ; l'explication d'un battement est une hypothèse à confronter à l'écoute et à l'examen. La vérification finale ne peut pas être remplacée par la seule lecture des valeurs initiales. Une proposition réaliste garde une trace des contrôles, signale les limites des données et prévoit le jeu de l'instrument avant la restitution.

Document D3 — Demande de timbre et résultats de deux essais fictifs

Complément de commande et essais pédagogiques. Le client décrit le résultat souhaité ainsi : « un son plus uni dans le médium, sans perdre la différence entre un jeu doux et un jeu appuyé ». Pour rendre cette demande exploitable dans l'étude, l'atelier a défini trois critères internes au cas : les mesures de jeu doux doivent rester entre 30 et 40 unités ; les mesures de jeu appuyé doivent rester entre 68 et 78 unités ; pour chaque note, la différence entre jeu appuyé et jeu doux doit être d'au moins 35 unités. Les unités sont une échelle comparative fictive utilisée uniquement dans cet exercice, sans équivalence avec une unité acoustique normalisée.

Les mesures ci-dessous proviennent de deux essais comparatifs fictifs sur trois notes du médium. Les conditions de comparaison sont considérées identiques dans le cas. « A » désigne une proposition d'égalisation limitée et ciblée ; « B » désigne une proposition d'égalisation plus étendue. Ces descriptions servent à comparer des choix et ne constituent pas des instructions de réalisation. Les nombres ne décrivent pas un piano réel.

Proposition	Note	Jeu doux (unités)	Jeu appuyé (unités)
A	Do4	32	72
A	Do5	35	75
A	Do6	31	70
B	Do4	37	68
B	Do5	40	71
B	Do6	35	66

Pour chaque note, le contraste dynamique se calcule ainsi : mesure en jeu appuyé moins mesure en jeu doux. Pour apprécier l'uniformité des valeurs d'une même proposition, on peut calculer l'étendue d'une colonne : valeur maximale moins valeur minimale. L'étendue ne remplace pas l'écoute ; elle aide à comparer les résultats chiffrés du cas.

Les mesures permettent de vérifier les trois critères internes, mais une décision professionnelle ne se résume pas à cocher des valeurs : il faut aussi rappeler la demande du client, expliquer quel contrôle auditif resterait nécessaire et noter que les essais fournis ne prouvent pas à eux seuls l'état final du piano. La vérification par le jeu doit porter sur le comportement des notes comparées et sur le maintien de la différence recherchée entre jeu doux et jeu appuyé. Le suivi doit mentionner la proposition retenue, les critères examinés et tout point restant à confirmer.

Travail demandé

Barème pédagogique proposé : 56 points. Ce barème et la durée conseillée ne sont pas un barème ou une durée officiels.

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Analyser les relevés et organiser l'intervention

E1-Q1 · 3 point(s)

À partir de D1, reformulez la demande du client en distinguant les trois objectifs de l'intervention. Indiquez également quelle cible de référence est fixée pour ce cas et expliquez le sens du signe « + » dans les relevés.

Ressources : D1

E1-Q2 · 3 point(s)

Calculez l'écart entre les trois cordes du la4 : soustrayez la lecture la plus faible de la lecture la plus élevée. Donnez l'opération, le résultat en cents et dites si cet écart franchit la règle de tri interne indiquée dans D1.

Ressources : D1

E1-Q3 · 4 point(s)

Appliquez la convention de tri interne de D1 aux relevés. Citez chaque note qui doit être marquée en priorité et précisez, pour chacune, si le critère est un écart représentatif d'au moins 10 cents ou un écart entre cordes supérieur à 10 cents. Ne déduisez pas une cause mécanique de ce seul tri.

Ressources : D1

E1-Q4 · 3 point(s)

En vous appuyant sur D1, distinguez un constat chiffré d'une hypothèse d'explication. Donnez un exemple de constat concernant le la4, puis indiquez pourquoi le battement signalé ne suffit pas, à lui seul, à établir une cause mécanique.

Ressources : D1

E1-Q5 · 5 point(s)

À partir des phases de D2, proposez une chronologie écrite de l'intervention, depuis la lecture de la commande jusqu'au suivi. Faites apparaître l'examen, le travail prévu de mise au diapason, le contrôle des réglages et accessoires, l'évaluation du timbre ainsi que le contrôle par le jeu. Pour chaque étape, indiquez brièvement son objectif.

Ressources : D1, D2

E1-Q6 · 3 point(s)

Additionnez les six durées estimées de D2. Comparez le total à la fenêtre de 150 minutes et calculez le temps restant ou le dépassement, en minutes. Précisez ce que représente le temps obtenu dans ce cas.

Ressources : D2

E1-Q7 · 4 point(s)

Choisissez quatre moyens disponibles dans D2 et associez chacun à une phase ou à un besoin précis de l'intervention. Votre réponse doit comporter au moins un moyen lié à la préparation, un moyen lié à l'examen ou au contrôle et un support de suivi.

Ressources : D2

E1-Q8 · 4 point(s)

Rédigez une courte note de suivi destinée au client ou à l'atelier. Elle doit rappeler la cible de référence de la commande, mentionner au moins un constat pertinent des relevés, et indiquer un contrôle qui devra être effectué avant de conclure l'intervention. Ne présentez pas une opération prévue comme déjà réalisée.

Ressources : D1, D2

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Comparer des propositions d'égalisation

E2-Q1 · 3 point(s)

À partir de D3, reformulez en deux exigences observables la demande de timbre du client. Reliez chacune à l’un des critères internes fournis dans le document.

Ressources : D3

E2-Q2 · 4 point(s)

Pour la note do6, calculez le contraste dynamique de la proposition A puis celui de la proposition B, en soustrayant dans chaque cas la valeur de jeu doux de celle de jeu appuyé. Indiquez les deux résultats en unités et comparez-les au minimum interne de 35 unités.

Ressources : D3

E2-Q3 · 4 point(s)

Pour chaque proposition A et B, vérifiez si toutes les mesures de jeu doux respectent l’intervalle interne de 30 à 40 unités et si toutes les mesures de jeu appuyé respectent l’intervalle interne de 68 à 78 unités. Présentez votre vérification en citant les valeurs qui ne respecteraient pas un intervalle, le cas échéant.

Ressources : D3

E2-Q4 · 4 point(s)

Calculez l’étendue des valeurs de jeu appuyé pour la proposition A, puis pour la proposition B. Donnez les deux opérations et expliquez ce que la comparaison de ces étendues permet de conclure — et ce qu’elle ne permet pas de conclure — sur l’uniformité du timbre.

Ressources : D3

E2-Q5 · 4 point(s)

Calculez le contraste dynamique de chacune des trois notes de la proposition A. Vérifiez si les trois contrastes satisfont le minimum interne de 35 unités. Montrez les trois soustractions.

Ressources : D3

E2-Q6 · 4 point(s)

En tenant compte des trois critères internes de D3, choisissez la proposition A ou B pour poursuivre l’étude. Justifiez votre choix à l’aide d’au moins deux résultats précis du tableau et indiquez toute limite de cette décision.

Ressources : D3

E2-Q7 · 4 point(s)

Décrivez le contrôle par le jeu que vous prévoiriez après la proposition retenue : précisez quelles notes ou comparaisons écouter, quels deux aspects de la demande du client vérifier, et pourquoi les mesures du tableau ne suffisent pas à valider seules le résultat final.

Ressources : D3

Sources du cadre de compétences

Les sources définissent les compétences visées ; elles ne publient pas ce sujet blanc. Les données techniques du cas sont fournies dans les documents précédents.

- CAP - Accordeur de pianos
- Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation — CAP - Accordeur de pianos
- Savoir-faire
- Référentiel des activités professionnelles
- Arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle accordeur de pianos
- Annexe I : Référentiel du domaine professionnel